

Concours Photo 2019 Tuto.com

Ce jeu concours est sans obligation d'achat

Un achat n'augmentera pas les chances de gains.

Les conditions et modalités du jeu « Concours Photo 2019 Tuto.com » (ci-après le « Jeu ») sont prévues au présent règlement (ci-après le « Règlement »). Toute violation d'une ou de plusieurs stipulations du Règlement pourra, à la discrétion de SAS Weecast Tuto.com, entraîner la disqualification du participant au Jeu.

Article 1. Organisation du Jeu

Société organisatrice : SAS Weecast Tuto.com, société dont le siège est situé 31 rue d'Alger 83000 TOULON, sous le numéro de SIRET 51750217500030, (ci-après "Société Organisatrice").

Durée : du 12 juin 2019 à 10h au 03 juillet 2019 à 23h59 (ci-après la « Durée »).

Objet : Le Règlement détermine les conditions et modalités du Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2. Modalités de participation

Le Jeu est exclusivement ouvert aux utilisateurs d'Instagram résidant en France, Belgique et Suisse et majeurs au jour de leur inscription ayant accès à une connexion internet et disposant d'une adresse email valide, à l'exception des salariés et représentants de SAS Weecast Tuto.com, de ses partenaires, ainsi que des membres de leur famille (ci-après les « Participants »). Un Participant ne peut participer qu'une fois, à raison d'une inscription par personne et par adresse email pendant la Durée prévue du Jeu.

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois, en postant une seule photo, par compte Instagram pendant la Durée.

Les posts mis en ligne avant ou après la Durée ne seront pas pris en compte.

Pour pouvoir participer au Jeu et avoir une chance de gagner le "Lot" (tel que définit ci-après), les Participants doivent cumulativement :

- suivre le compte officiel de Tuto.com (<https://www.instagram.com/cheztuto/>)
- poster une photo sur Instagram sur la thématique définie "Sunrise or Sunset" sur leur propre compte avec les mentions @cheztuto
- laisser son compte Instagram ouvert pendant la Durée,

Les posts réunissant l'ensemble des conditions susvisées sont ci-après dénommés les « Posts ».

En participant au Jeu, le Participant accepte le présent Règlement.

Article 3. Désignation des Gagnants

3.1. Période du 04 juillet au 21 juillet 2019

L'ensemble des participations seront ensuite soumises au vote du jury constitué par SAS Weecast du 04 juillet au 21 juillet 2019.

Ce jury est composé des personnes suivantes :

Lola Rossi, photographe professionnelle et formatrice sur Tuto.com

Julien Pons, photographe professionnel et formateur certifié Tuto.com ;

Bernard Bertrand, photographe professionnel et formateur certifié Tuto.com ;

Durant cette période, le Jury déterminera de manière souveraine les 3 gagnants parmi l'ensemble des participations.

3.2 Période du 22 au 28 juillet 2019

Chaque Gagnant sera informé par message privé Instagram. Si le Gagnant (i) ne peut pas être contacté ; (ii) ne répond pas dans les quatorze (14) jours suivant le jour de la tentative par Tuto.com de le contacter et/ou (iii) refuse le lot décrit à l'article 4, ce dernier renonce définitivement aux droits de gagner et de recevoir le Lot, et un Gagnant suppléant sera désigné. Après avoir contacté le Gagnant et vérifié qu'il satisfait à l'ensemble des modalités de participation du Jeu en se soumettant notamment aux éventuelles vérifications supplémentaires requises par Tuto.com, le Gagnant est définitivement déclaré « Gagnant » du Jeu.

Article 4. Lots

4.1 Les Lot seront décernés à 3 Gagnants qui seront obligatoirement des Participants répondant aux modalités de participation.

4.2 Le Lot consiste en :

Pour le premier gagnant :

- un abonnement 12 mois à Tuto.com d'une valeur de 478,80€ TTC
- un abonnement 12 mois Creative Cloud all apps d'une valeur de 719,88€ TTC offert par Adobe
- un drone DJI Spark d'une valeur de 349€ TTC offert par Images Photo Lyon
- un Kit Trépied et Rotule GorillaPod 5K d'une valeur de 199€ TTC offert par Joby
- un abonnement Découvertes à Advanced Creation d'une valeur de 35,80€ TTC offert par Oracom
- un livre photo au choix offert parmi le catalogue Photo de Eyrolles et offert par Eyrolles

Pour le second gagnant :

- un abonnement 6 mois à Tuto.com d'une valeur de 239,40€ TTC
- un abonnement 12 mois Creative Cloud pour la Photo (20go) d'une valeur de 143,88€ TTC offert par Adobe
- un stabilisateur DJI Osmo Mobile 2 d'une valeur de 149€ TTC offert par Studio Sport
- un abonnement Découvertes à Advanced Creation d'une valeur de 35,80€ TTC offert par Oracom
- un livre photo au choix offert parmi le catalogue Photo de Eyrolles et offert par Eyrolles

Pour le troisième gagnant :

- un abonnement 3 mois à Tuto.com d'une valeur de 119,70€ TTC
- un abonnement 3 mois Creative Cloud pour la Photo (1To) d'une valeur de 71,97€ TTC offert par Adobe
- un Trépied professionnel pour smartphone GripTight GorillaPod™ Pro 2 d'une valeur de 79,90€ TTC offert par Joby
- un abonnement Découvertes à Advanced Creation d'une valeur de 35,80€ TTC offert par Oracom
- un livre photo au choix offert parmi le catalogue Photo de Eyrolles et offert par Eyrolles

Ce Lot ne peut pas faire l'objet d'un échange, ni donner lieu à une contrepartie en numéraire.

Article 5. Remise de lots

Du fait de l'acceptation du Lot, le Gagnant autorise Tuto.com à collecter et utiliser son nom, prénom, ville de résidence ou pseudonyme Instagram, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, notamment internet et les réseaux sociaux, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le Lot gagné, aux fins de promouvoir les résultats du Jeu.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre du Jeu et transmises à aux partenaires pour la remise des lots mais ne seront pas conservées à l'issue de ce Jeu.

Article 6. Traitement des données à caractère personnel

Toute donnée personnelle collectée par SAS Weecast Tuto.com demeure confidentielle et soumise à la Politique de Confidentialité / traitement des données personnelles disponible sur <https://fr.tuto.com/vie-privee.html>

Article 7. Conditions particulières des publications

Il est formellement interdit aux Participants de publier ou poster tous textes, déclarations, citations, photographies, images ou plus généralement tout contenu obscène, diffamatoire, en violation avec les droits de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers, ou dispositions légales et réglementaires.

Les Participants s'engagent à respecter l'ensemble des conditions d'utilisation de l'application et site Internet Instagram, disponibles au lien suivant : <https://help.instagram.com/> .

Article 8. Droits de propriété intellectuelle

En publiant un Post, chacun des Participants octroie de manière irrévocable à Tuto.com, **à titre gratuit**, pour l'entière durée des droits de propriété intellectuelle, d'utiliser les Posts soumis au travers de tout média (connu ou inconnu à ce jour), par tous moyens.

En publiant un Post, chacun des Participants renonce à toute action ou recours contre SAS Weecast Tuto.com et du fait de l'utilisation du Post qu'il a publié dans le cadre du Jeu.

Article 9. Stipulations diverses

SAS WEECAST TUTO.COM NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE TOUTE PERTE, TOUT DOMMAGE DU FAIT DE L'ACCEPTATION DU LOT.

Sas Weecast Tuto.com décline toute responsabilité pour toute perte, tout retard, erreur, en particulier du fait d'une défaillance des équipements informatiques, logiciels, navigateurs Internet, réseaux informatiques ou connexion Internet.

Sas Weecast Tuto.com se réserve le droit à son entière discrétion de disqualifier tout Participant qui tenterait de porter atteinte au déroulement du Jeu, notamment par l'utilisation de robot ou tout procédé automatisé.

Sas Weecast Tuto.com se réserve le droit d'annuler, suspendre ou modifier le jeu en cas d'impossibilité de finaliser le Jeu en raison d'un évènement de force majeure, ou de tout bug, virus, intrusion ou erreur technique.

Le Jeu et le Règlement sont soumis au droit français.

Article 10. Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société Sas Weecast Tuto.com.